

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2008

Le mercredi 13 février 2008, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 5 février 2008, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - FALQUE Gilbert - CHOC René - POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - Mme. ECHINARD Marie - M. BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - M. SIMIEN Guy -

EXCUSÉS : Mme. DEROCLES Jocelyne – MM. MARTIN Jean Paul - CROISIER Yannick

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le maire ouvre la séance à 18h 40.

- Monsieur le Maire propose au Conseil l'adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2008.
→ **Avis favorable du Conseil**

PREPARATION DU BUDGET 2008

Remise du compte administratif 2007 et rappel des subventions 2007 pour permettre à chaque conseiller de l'étudier en vue des prochaines réunions de la commission des finances et des votes à suivre.

Monsieur le Maire donne les premiers commentaires et les premières explications à propos des résultats d'exploitation 2007 : les projets prévus ont bien été réalisés mais la vente des terrains de la Sapinière sera finalisée sur 2008. Certaines subventions seront finalement versées début 2008.

URBANISME – PROJET CENTER PARC

● Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une réunion s'est tenue le 4 février dernier en présence des administrations compétentes et des représentants du groupe Pierre & Vacances pour déterminer les procédures administratives et techniques à engager pour la réalisation du projet.

● Monsieur le Maire expose qu'il est apparu que ce projet nécessiterait la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

● Monsieur le Maire rappelle que la réalisation de ce Center Parc (équipement de loisirs d'importance nationale) prévoit notamment la création d'environ 700 emplois directs (env. 470 emplois équivalent temps plein) et d'un nombre sensiblement équivalent d'emplois indirects, présentant de ce fait un fort impact pour l'emploi au niveau communal et au-delà.

● Il rappelle que ce projet est structurant pour toute la région, communes et les territoires proches, par les emplois créés mais aussi par l'évolution des voies de communication et par l'évolution de l'image du secteur Bièvre Chambaran.

● Il rappelle que ce projet prévoyant la construction d'équipements d'animation importants et de nombreux cottages se réalisera dans le plus grand respect des normes environnementales, qu'il constituera de fait une opportunité pour atteindre un des principaux objectifs du PLU qui est le « développement de l'activité touristique », l'une des seules sources de création d'emplois localement, dans le Canton de Roybon, Zone de Revitalisation Rurale.

● Monsieur le Maire conclut en estimant que ce projet se révèle être un formidable levier pour l'accélération de l'activité économique, voire "éconologique" de notre commune et de tout notre secteur et qu'en conséquence, ce projet présente un très grand intérêt général qui est de nature à justifier la révision simplifiée du PLU.

⇒ Il précise que cette révision sera soumise à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

⇒ Il précise que l'information concernant cette révision sera diffusée par le bulletin municipal, sur le site internet communal, par un journal de diffusion départementale, par voie d'affichage et tout autre moyen de communication adapté (exposition,...).

⇒ Il précise que l'enquête publique sera réalisée par le SCOT.

* Monsieur le Maire expose également qu'il y a lieu de lancer une étude environnementale dans le cadre de la révision du PLU, étude rendue nécessaire par la présence d'une zone Natura-2000 à proximité relative du lieu d'implantation du projet Center Parc

*Après discussion et explications complémentaires au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose de délibérer afin de lancer la révision simplifiée du PLU, et de lancer la consultation pour le choix d'un cabinet d'études urbanistiques.

→Avis favorable du Conseil

*Monsieur le Maire propose également de délibérer afin de décider l'étude environnementale et de lancer la consultation pour le choix d'un cabinet d'études.

→Avis favorable du Conseil

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de permettre la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe au 3 mars 2007, ceci pour assurer le recrutement de Madame Maria Birzilleri à raison de 18 heures hebdomadaires. Il précise que cette création de poste est rendue nécessaire suite au départ de M. Silakkal, du congé de maternité de Mme. Hello. Il expose que Mme Birzilleri ayant déjà travaillé dans notre secrétariat, pourra être opérationnelle immédiatement sur des missions d'accueil et de comptabilité. Il précise encore que le poste correspondant à la disponibilité de Mme Birzilleri n'existe pas actuellement, d'où la nécessité de le créer.

→Avis favorable du Conseil

⇒En marge de ce point, Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau actuel des effectifs en personnels de la Commune. Il précise également que les deux postes de secrétariat de l'Office de Tourisme devraient être dès cette année pris en charge conjointement par les deux Communautés de Communes : CC Pays de Chambaran et CC Bièvre-Toutes Aures.

Portage des repas : Compte tenu de l'augmentation importante du prix du gazole, Monsieur le Maire propose au Conseil l'augmentation du tarif de portage des repas chez les personnes résidant hors de la commune, fixé à 2.30 € depuis le 1^{er} novembre 2006. Considérant qu'il s'agit d'un véritable service rendu à ces personnes qui seraient — s'il n'existait pas — contraintes de venir chercher leur repas par le moyen de leur choix, Monsieur le Maire propose de porter le tarif à 2,50 € à partir du 1^{er} mars 2008.

→Avis favorable du Conseil

Elections Municipale et Cantonale : Mise en place du tour de permanence pour la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 00.